

# CONDITIONS GENERALES

PLAY4US ASBL

## Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'ASBL PLAY4US et de ses CLIENTS. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu au recto, les présentes conditions générales et le code du commerce réglementent les conditions de vente des produits et services de l'ASBL PLAY4US. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du CLIENT.

## Article 2 - Commande

Une commande n'est définitivement acceptée que lorsque le bon de commande est signé par le client et par le représentant de Play4us asbl. Une commande confirmée par email équivaut à la signature d'un bon de commande.

Play4us asbl est libre d'accepter ou de refuser la commande qui lui est faite par le Donneur d'ordre ainsi que d'en interrompre l'exécution, pour des raisons qui lui seraient propres. Dans ce cas, le Donneur d'ordre ne pourra prétendre à aucun dédommagement et l'ordre sera annulé de plein droit, la partie exécutée étant néanmoins facturée. Au cas où les autorisations administratives nécessaires seraient retirées à Play4us asbl pour l'exécution de son programme, l'ordre sera annulé de plein droit, sans indemnités pour le Donneur d'ordre.

En cas de modification d'un ordre ayant pour effet de modifier les bases il y aura lieu à un réajustement de facturation complémentaire correspondante. Pour être recevable, toute réclamation devra être introduite par écrit recommandé auprès de Play4us asbl au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de signature du bon de commande ou de la confirmation de commande par email.

## Article 3 - Tarif

Tous les prix s'entendent hors taxes.

- Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.
- La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.
- Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'une offre complémentaire.
- Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation complémentaire.

## Article 4 - Termes de paiement

Jusqu'au montant de 200€ tva, le paiement se fait à la commande. Au delà du montant de 200€ tva, 30% d'acompte à la signature du bon de commande. Paiement à réception de facture. Aucun escompte consenti pour règlement anticipé. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€  
CONDITIONS PARTICULIARES SPONSORING !: Le paiement d'un sponsoring doit être effectué intégralement 40 jours avant la date de l'événement. Au delà de ce délai, le visuel du sponsor sera retiré et la paiement de la facture restera entièrement du.

En cas de non-paiement à compter du 31ème jour de décalage par rapport à l'émission de facture. Le montant des pénalités résultera de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident.

Conformément à la loi, le client dédommagera Play4us asbl de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, en cas de manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

## Article 5 - Livraison

Les éléments nécessaires à la diffusion d'une publicité, doivent parvenir à Play4us asbl au moins 10 jours ouvrables après la signature du bon de commande. A défaut, la diffusion ne pourra être assurée et sera néanmoins facturée. Au cas où, malgré le non-respect du délai de 10 jours, P l a y 4 u s a s b l estimait possible de procéder à la diffusion demandée, les frais d'envoi urgent du matériel aux organismes de diffusion seront à charge du Donneur d'ordre.

## Article 6 - Copyrights et mentions commerciales

Sauf mention contraire explicite de la société cliente, Play4us asbl se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution.

## Article 7 - Responsabilité et propriété des contenus

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus figurant dans la réalisation livrée par Play4us asbl.

Seules les erreurs grossières et manifestes dans le contenu, imputables à Play4us asbl pourront justifier la mise en œuvre de sa responsabilité laquelle sera en tout état de cause limitée au coût de la production, le coût de la diffusion restant de toute façon dû par le Donneur d'ordre. La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de Play4us asbl, concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Tout texte fourni par le client doit être préalablement relu et corrigé par le client, aucune modification ou faute d'orthographe ne seront corrigées par Play4us asbl.

## Article 8 - Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Play4us asbl se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise Play4us asbl, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation.

## Article 9 – Force majeure

Play4us asbl ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

## Contestation

En cas de contestation le Tribunal de Commerce de Liège est seul compétent même en cas de pluralité des défendeurs et quelle que soit la qualité de ceux-ci, de demande incidente, d'appel en garantie, et nonobstant toutes clauses contraires imprimées dans les bons de commande des acheteurs. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit belge